



- Ecole Geneviève et Joannès MEUNIER :

La 6^{ème} classe ayant été supprimée, l'équipe enseignante a dû se réorganiser avec un effectif de 125 élèves dans l'école :

| | |
|--|--|
| TPS => 8 PS => 6 MS => 10 | MARIE-PIERRE ZAMARRENO |
| GS => 14 CP => 8 | AURELIE BLANCHON (Directrice)/ MARION MEJEAN |
| CE1 => 21 CE2 => 5 | AUDE LOMBARD |
| CE2 => 10 CM1 => 16 | FLORENCE ROBIN |
| CM1 => 9 CM2 => 18 | PHILIPPE FONGY |

- Ecole St Jean Baptiste :

Avec 40 élèves, l'école maintient ses effectifs répartis entre 2 enseignantes :

| | |
|---|--------------------------------|
| TPS => 3 PS => 3 MS => 3 GS => 5 CP => 10 | ANNE-LAURE JOURDAN(Directrice) |
| CE1 => 7 CE2 => 2 CM1 => 3 CM2 => 4 | GENEVIEVE TARDIEU |

PERISCOLAIRE : Dématérialisation des paiements

Afin de répondre à l'obligation de proposer un moyen de paiement dématérialisé et ainsi réduire l'utilisation des espèces et des chèques, le règlement par carte bancaire sur Internet sera mis en place à partir de janvier 2020 pour les factures GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE.

Nous profiterons de cette évolution, pour regrouper sur une seule et même facture les prestations de Garderie et de Restaurant Scolaire. Les deux prestations seront facturées mensuellement dès lors que leurs montants s'élèveront à plus de 15€ au cumul. Les factures seront à régler soit au Trésor Public, soit par carte bancaire sur Internet. Une note d'information sera transmise à l'ensemble des élèves d'ici décembre 2019.

ZONE BLEUE 

Afin de faciliter l'accès aux commerces du centre bourg, le conseil municipal a décidé de créer une zone bleue pour le stationnement des véhicules. Le règlement prévoit l'interdiction de stationner plus d'1h30, entre 9h à 19h. Les véhicules stationnés devront posséder un disque bleu réglementaire posé au niveau du pare-brise.

Cette zone s'étendra du cabinet d'ostéopathie jusqu'à l'épicerie. De l'autre côté de la rue, seules les 3 places en face de la boulangerie seront concernées. Une signalisation spécifique sera installée.

CIMETIERE

Des travaux se sont déroulés ces dernières semaines au cimetière.

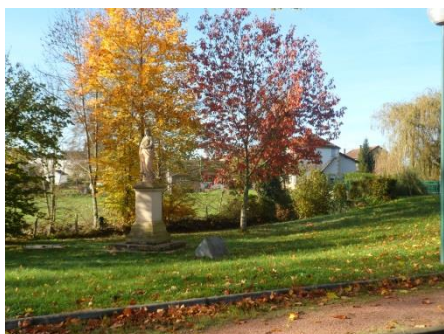
Une partie de l'allée périphérique a été goudronnée en enduit bicouche. La finition, réalisée en gravillons jaunes, rappelle la pierre jaune locale. L'objectif à moyen terme est de réaliser toute la périphérie avec le même revêtement, afin de faciliter l'entretien de cet espace.

D'autre part, un nouveau columbarium est en cours d'installation. Il sera composé de 7 cases pouvant recevoir des urnes funéraires. A proximité, un jardin du souvenir sera aussi créé permettant à ceux qui le désirent d'épandre les cendres de leur défunt. Cet acte devra être déclaré au préalable en mairie.

Nous rappelons aussi que les tombes doivent être entretenues régulièrement pour éviter la prolifération des végétaux. Le passage en zéro phyto de notre cimetière depuis 3 ans nécessite un entretien de plus en plus conséquent. Celui-ci est rendu plus difficile par le développement de plantes qui montent en graines sur quelques tombes, deviennent envahissantes, souillant ces lieux que beaucoup maintiennent propres avec soin.

FLASH MUNICIPAL

N°24 – Octobre 2019



| | | |
|----------|--|------------------------------|
| 26 Oct. | Soirée Féria à la salle communale | ESD Foot |
| 16 Nov. | Vente moules/frites au restaurant scolaire | Sou des écoles |
| 30 Nov. | Concours de belote à la salle communale | Amicale des donneurs de sang |
| 01 Déc. | Ste Cécile au restaurant scolaire | SMD |
| 06 Déc. | Don du sang au restaurant scolaire/MJC | Amicale des donneurs de sang |
| 07 Déc. | Marché de Noël et vente de sapins à la salle communale | APEL |
| 28 Déc. | Tournoi interne au club à la salle des sports | ESD Foot |
| 04 Janv. | Concours de belote à la salle communale | La Boule du cercle |
| 12 Janv. | Marche des Pierres Jaunes – salle communale | ESD Marche |



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Revenant tous les 5 ans, il aura lieu sur notre Commune, du 15 janvier au 14 février inclus. Réalisé sous couvert de confidentialité et d'anonymat, il permet d'avoir des éléments sur la population légale, ses caractéristiques et évolutions, d'avoir une vision sur les conditions de logement, les modes de déplacement. Ainsi, il sert de base à la définition de politiques publiques en direction des familles, de l'urbanisme, de l'habitat, des déplacements...

Cette année, les agents recenseurs proposeront de répondre soit par internet (60% des réponses), soit en format papier ce qui nécessitera un second passage.

Merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.

Horaires d'ouverture au public Mairie et Agence postale communale :

Lundi, mardi, jeudi & vendredi : 9h00-12h30

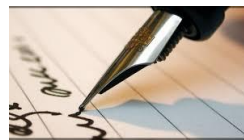
Mercredi & samedi : 9h00-11h30

Tél. 04.77.60.08.21

mairie@saintdenisdecabanne.fr

www.saintdenisdecabanne.fr

Le Mot Du Maire ...



Nous nous réjouissons toujours que notre village, au travers d'initiatives individuelles ou collectives, fasse la une des journaux. Cependant, il faut toujours rester prudent et lucide quant à la propension de certains médias à faire leur marché en montant en mayonnaise tout ce qui peut apparaître comme problème ou tension. Notez au passage combien il est difficile d'intéresser les mêmes médias sur ce qui marche. L'épisode d'emballement médiatique autour de la question du terrain de foot en est un nouvel exemple.

L'annonce -qui se voulait humoristique pour attirer l'attention- de la vente du terrain de foot sur le site du Bon Coin, a vite dérivé sur les réseaux sociaux et dans certains médias, comme la mise en avant d'un conflit entre le club de foot et la municipalité, cette dernière apparaissant au mieux incompétente, au pire inconsciente et irresponsable. Il convenait de ne surtout pas prêter le flanc et d'en rajouter, ce que beaucoup attendaient pour mieux vendre du papier.

Aussi, il nous est apparu important d'utiliser ce flash pour tout simplement et très factuellement reposer les choses, afin que chacun ait bien le même niveau d'information, et faire en sorte que ne se créent pas une tension et une incompréhension entre les footeux et le reste de la population, ce qui n'aurait aucun sens. Le club de foot fait partie intégrante de la vie associative du village depuis 1975, et contribue à son animation en permettant à une bonne centaine de licenciés de pratiquer leur passion et d'être intégrés dans une vie collective.

Le terrain a été refait en 1998 en gore stabilisé, choix discuté à l'époque avec les dirigeants du club et plus cohérent au vu des possibilités financières de la Commune et les techniques du moment : un terrain en herbe nécessitait un 2^{ème} terrain d'entraînement, un terrain synthétique coûtait le double et il n'y avait alors aucun retour d'expérience, car la technique était toute nouvelle. Aujourd'hui, notre club est le dernier, dans le Roannais et la Loire, à évoluer, hors entraînement, sur un terrain stabilisé, ce qui en fait souvent la risée de ses adversaires. Nos joueurs et dirigeants se plaignent d'une surface en gore, compactée au bout de 20 ans, très dure une partie de l'année et absorbant mal les périodes de forte pluie.

Ce constat est partagé par l'équipe municipale et la question du terrain de foot faisait partie des réflexions en 2014. Des estimatifs d'un terrain synthétique, installé en lieu et place de l'existant, ont été demandés en 2015 à des entreprises spécialisées, pour se faire une idée et envisager les financements possibles. L'évaluation était de l'ordre de 350 000 € hors maîtrise d'œuvre, hors terrassement ou renouvellement d'équipements. Sachant qu'on peut obtenir au maximum 50% d'aides publiques entre Etat, Département et Région, plus la cerise sur le gâteau de la Fédération Française de Football de l'ordre de 15 000 à 30 000 €, il aurait fallu pour porter un tel projet dégager un autofinancement d'a minima 180 000 à 200 000 €, ou réaliser un emprunt équivalent. **Cela n'était pas possible, et ne l'est toujours pas à ce jour, du fait des marges financières de la Commune.**

Le budget annuel de la Commune sur ce mandat a été en moyenne de 900 000 € dont 60% des recettes viennent de l'impôt (foncier bâti et non-bâti, taxe d'habitation), 10% de services comme la cantine, la garderie ou la participation de communes extérieures pour l'école, 10% des loyers et de l'excédent et 20% de dotations de l'Etat (26% en 2013). Sur ces 900 000 €, 36% servent à payer le personnel administratif, technique et périscolaire, 20% couvrent les charges générales (eau, gaz, électricité, téléphone, carburants, fournitures administratives et d'entretien, contrats de maintenance, assurances, taxes foncières, redevance déchets...), 17% les autres charges de gestion (subventions MJC, bibliothèque, Sou des écoles, OGEC, indemnités des élus, service incendie, syndicats intercommunaux...), 4% les intérêts des emprunts. Il reste donc 23% soit 207 000 € pour rembourser le capital des emprunts (135 000 € en 2019) et autofinancer des investissements soit 72 000 € en 2019. Or chaque année, sans lancer de gros programmes d'investissement, il faut dégager en moyenne 60 000 à 80 000 € -soit en gros l'autofinancement actuel- rien que pour le minimum à faire en entretien de bâtiments, de voirie et de renouvellement de matériel.

Ainsi depuis 2014, en ayant en plus subi la baisse des dotations pour plus de 80 000 €, **il n'a pas été possible de mener de gros programmes**, hormis la construction de la 6^{ème} classe à l'école, et le rafraîchissement de la salle communale qui n'était pas un luxe et qui fut bien subventionné. **Il n'était pas davantage possible de refaire un emprunt conséquent**, dans la mesure où nous savions que nous devions emprunter en 2019 pour verser un 1er acompte de 300 000 € à EPORA pour la friche du bourg, avec un solde de 600 000 € à prévoir en 2021. Néanmoins, depuis septembre, ce dossier s'éclaircit car nous avons obtenu de façon inespérée deux aides de l'Etat et de la Région qui vont nous permettre de n'emprunter que 200 000 € pour régler l'acompte. Par ailleurs le solde à régler devrait diminuer du fait de l'accompagnement, qui reste à confirmer de l'ADEME, pour la dépollution des sols, et possiblement d'autres aides à venir et à négocier avec la Région. La dette pourrait alors être contenue à un niveau raisonnable, mais il ne faut pas perdre de vue non plus, qu'une fois les sols dépollués, il faudra investir pour réaliser au moins l'amenée des différents réseaux avant commercialisation. Or ce dossier d'aménagement de bourg, long et compliqué, est vital pour l'avenir du village. Depuis quelques années l'Etat limite, en effet, l'étalement urbain et donc les droits à construire sur du foncier neuf, et ce 1.2ha en centre-bourg sur du foncier existant est donc quasiment la seule possibilité de développer de l'habitat et donc de maintenir le renouvellement de la population, indispensable au maintien des services et à la dynamique associative.

La prudence recommande donc de ne pas emprunter davantage aujourd'hui, sauf à passer dans le rouge et à devoir augmenter la fiscalité de façon conséquente, ce qui n'est pas envisageable. La stratégie et le timing du conseil municipal jusqu'à la fin du mandat ne peuvent donc être modifiés suite à un emballement médiatique. Nous avons convenu, auparavant, de réactualiser les chiffrages faits en 2015, de réinterroger les financements publics possibles, de refaire une analyse financière globale tenant compte des dernières évolutions du dossier friche. Cela sera donc fait au rythme prévu et parallèlement, un travail sera conduit avec le club pour trouver pourquoi pas des mécènes, et surtout auprès des instances du foot, car le véritable scandale, c'est de voir l'indécence des sommes englouties dans le foot professionnel et les miettes qui reviennent aux clubs amateurs y compris après les annonces faites après la victoire en Coupe du Monde. En tout et pour tout, c'est 155 000 € par an qui redescendent pour tous les projets des clubs amateurs du département de la Loire !!! C'est se moquer du monde...

Les éléments seront donc sur la table, parmi d'autres dossiers qu'aura à gérer la future équipe municipale.

L'intérêt d'un village est de voir se maintenir et se développer la vie associative dans sa diversité, car elle anime et crée du lien social. Pour autant, pour toute équipe municipale, gérer une collectivité n'est pas additionner des projets ou intérêts particuliers, mais porter le possible pour servir l'intérêt général.

René Valorge

REMERCIEMENTS

Dernièrement Marinette Maury a effectué un travail important et méticuleux pour la remise en état du drapeau des Poilus. Nous la remercions chaleureusement en attendant de découvrir son travail pour la cérémonie du 11 novembre.

INFORMATIONS DIVERSES

CHANGEMENT AU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Après 30 ans passés à St Denis de Cabanne, Denise Chambat a fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre dernier. Elle exerçait notamment des missions d'accueil du public tant pour la mairie que pour l'agence postale. Elle est désormais remplacée par Carole Degrange en poste depuis le 1^{er} septembre, qui a 20 ans de pratique à Commelle-Vernay, Le Coteau et Riorges. Carole travaillera en vrai binôme avec Stéphanie Grellet en partage des tâches et des responsabilités. Bonne retraite à Denise et bienvenue à Carole dans notre village.